

# SYNDICAT SCOLAIRE



**COVICOU**



## **MÉMENTO D'ÉCOLE 2019-2020**

**Informations  
à l'attention des parents**

## TABLE DES MATIERES

RESPONSABLES .....	3
ORGANISATION DES CLASSES.....	4
ENSEIGNANT(E)S ÉCOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES	5
ENSEIGNANT(E)S ÉCOLE SECONDAIRE .....	5
ENSEIGNANTES DE SOUTIEN .....	6
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES ...	6
HORAIRE DU 1 <sup>ER</sup> JOUR D'ÉCOLE.....	7
VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES .....	8
SERVICES SCOLAIRES.....	9
SANTÉ / PRÉVENTION / ASSURANCE.....	10
CONCEPT OMPP.....	11
TRANSPORTS SCOLAIRES.....	12
COMMUNICATION .....	14
ABSENCES ET DISPENSES.....	15

## RESPONSABLES

### DIRECTIONS

#### SYNDICAT SCOLAIRE

PIERRE-ALAIN MOTTAZ ..... 032 552 06 70

[direction@covicou.ch](mailto:direction@covicou.ch)

#### ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

LUANA PARATTE ..... 032 552 06 77

[info@aucarrousel.ch](mailto:info@aucarrousel.ch)

#### CERCLE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (OMPP)

VALÉRIE RYTZ ..... 078 604 26 08

[direction.ompp@epsainti.ch](mailto:direction.ompp@epsainti.ch)

---

#### COMMISSION D'ÉCOLE DU SYNDICAT

JACQUES HIRTZEL ..... PRÉSIDENT ..... 078 755 02 83

MÉLANIE TÜSCHER ..... VICE-PRÉSIDENTE / RESP. EJC ..... 078 790 28 02

THIERRY GERBER ..... RESP. TRANSPORTS ..... 079 410 40 84

THIERRY VUILLEUMIER ..... DICASTÈRE DES ÉCOLES CORMORET ..... 078 868 61 20

MÉLANIE KELLER BERGER ..... DICASTÈRE DES ÉCOLES VILLERET ..... 079 754 87 77

DANIELLE WÄCKER ..... MEMBRE ..... 079 279 68 52

LAURENCE GERBER ..... MEMBRE ..... 078 640 33 65

DELPHINE KÜNDIG ..... MEMBRE ..... 079 294 09 07

---

#### INSPECTEUR SCOLAIRE 16<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT

SERGE BÜTTIKER ..... 031 636 16 55

# ORGANISATION DES CLASSES

## RÉPARTITION DES CLASSES / ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

	DEGRÉS	LIEUX	TITULAIRES
Cycle 1	12H	Cormoret	Nathalie Parisi
	12H	Villeret	Joëlle Cudré-Mauroux
	12H	Courtelay	Valérie Kohler
	3H	Courtelay	Corinne Gagnebin
	4H	Cormoret	Fabienne Py
	34H	Courtelay	Mégane Landry
Cycle 2	5H	Courtelay	Nicole Filippini
	6H	Courtelay	Sarah Frey
	56H	Courtelay	Stéphanie Bichsel
	7H	Cormoret	Laurence Dubied
	8H	Courtelay	Maude Lüthi
	78H	Courtelay	Christelle Cattin
Cycle 3	9P	Courtelay	Julien Thiébaud
	9MG		Isabelle Larocque
	10PM		Romain Saurer
	11PM		Maité Garcia
	1011G		Thierry Gyger

## ENSEIGNANT(E)S ÉCOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES

Augsburger	Jeanne	<a href="mailto:jeanne.augsburger@covicou.ch">jeanne.augsburger@covicou.ch</a>
Bassard	Gérald	<a href="mailto:gerald.bassard@covicou.ch">gerald.bassard@covicou.ch</a>
Bichsel	Stéphanie	<a href="mailto:stephanie.bichsel@covicou.ch">stephanie.bichsel@covicou.ch</a>
Cattin	Christelle	<a href="mailto:christelle.cattin@covicou.ch">christelle.cattin@covicou.ch</a>
Dubied	Laurence	<a href="mailto:laurence.dubied@covicou.ch">laurence.dubied@covicou.ch</a>
Crisci	Virginia	<a href="mailto:virginia.crisci@covicou.ch">virginia.crisci@covicou.ch</a>
Filippini	Nicole	<a href="mailto:nicole.filippini@covicou.ch">nicole.filippini@covicou.ch</a>
Frey	Sarah	<a href="mailto:sarah.frey@covicou.ch">sarah.frey@covicou.ch</a>
Gabbarini	Joëlle	<a href="mailto:joelle.gabbarini@covicou.ch">joelle.gabbarini@covicou.ch</a>
Gagnebin	Corinne	<a href="mailto:corinne.gagnebin@covicou.ch">corinne.gagnebin@covicou.ch</a>
Grandjean	Miriam	<a href="mailto:miriam.grandjean@covicou.ch">miriam.grandjean@covicou.ch</a>
Gugel	Doris	<a href="mailto:doris.gugel@covicou.ch">doris.gugel@covicou.ch</a>
Gyger	Rose-Marie	<a href="mailto:rose-marie.gyger@covicou.ch">rose-marie.gyger@covicou.ch</a>
Kohler Toro Pinto	Valérie	<a href="mailto:valerie.kohler@covicou.ch">valerie.kohler@covicou.ch</a>
Landry	Mégane	<a href="mailto:megane.landry@covicou.ch">megane.landry@covicou.ch</a>
Lüthi	Maude	<a href="mailto:maude.luethi@covicou.ch">maude.luethi@covicou.ch</a>
Mérillat	Anne	<a href="mailto:anne.merillat@covicou.ch">anne.merillat@covicou.ch</a>
Montanaro-Spring	Joëlle	<a href="mailto:joelle.montanaro-spring@covicou.ch">joelle.montanaro-spring@covicou.ch</a>
Müller	Gérard	<a href="mailto:gerard.william@covicou.ch">gerard.william@covicou.ch</a>
Parisi	Nathalie	<a href="mailto:nathalie.parisi@covicou.ch">nathalie.parisi@covicou.ch</a>
Py	Fabienne	<a href="mailto:fabienne.py@covicou.ch">fabienne.py@covicou.ch</a>
Ummel	Paula	<a href="mailto:paula.ummel@covicou.ch">paula.ummel@covicou.ch</a>
Vaucher	Clarisse	<a href="mailto:clarisse.vaucher@covicou.ch">clarisse.vaucher@covicou.ch</a>
Zwahlen	Gaël	<a href="mailto:gael.zwahlen@covicou.ch">gael.zwahlen@covicou.ch</a>

## ENSEIGNANT(E)S ÉCOLE SECONDAIRE

Baker	Caryl	<a href="mailto:caryl.baker@covicou.ch">caryl.baker@covicou.ch</a>
Basso	Amides	<a href="mailto:amides.basso@covicou.ch">amides.basso@covicou.ch</a>
Gabbarini	Joëlle	<a href="mailto:joelle.gabbarini@covicou.ch">joelle.gabbarini@covicou.ch</a>
Garcia	Maité	<a href="mailto:maite.garcia@covicou.ch">maite.garcia@covicou.ch</a>
Grandjean	Miriam	<a href="mailto:miriam.grandjean@covicou.ch">miriam.grandjean@covicou.ch</a>
Gugel	Doris	<a href="mailto:doris.gugel@covicou.ch">doris.gugel@covicou.ch</a>
Gyger	Thierry	<a href="mailto:thierry.gyger@covicou.ch">thierry.gyger@covicou.ch</a>
Larocque-Tobler	Isabelle	<a href="mailto:isabelle.larocque-tobler@covicou.ch">isabelle.larocque-tobler@covicou.ch</a>
Saurer	Romain	<a href="mailto:romain.saurer@covicou.ch">romain.saurer@covicou.ch</a>
Silvestrini	Matteo	<a href="mailto:matteo.silvestrini@covicou.ch">matteo.silvestrini@covicou.ch</a>
Trnjanin	Selma	<a href="mailto:selma.trnjanin@covicou.ch">selma.trnjanin@covicou.ch</a>
Thiébaud	Julien	<a href="mailto:julien.thiebaud@covicou.ch">julien.thiebaud@covicou.ch</a>
von Mérey	Barbara	<a href="mailto:barbara.vonmery@covicou.ch">barbara.vonmery@covicou.ch</a>
Vuillaume	Caroline	<a href="mailto:caroline.vuillaume@covicou.ch">caroline.vuillaume@covicou.ch</a>

## **ENSEIGNANTES DE SOUTIEN**

Berberat	Fabienne
Bernard	Anne
Haenni-Weber	Emilie
Orval	Pamela
Stork	Marie

## **MÉDIATION SCOLAIRE**

Gyger Thierry

Garcia Maïté (en formation)

## **RESPONSABLES MITIC**

### **(MÉDIAS, IMAGES ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION)**

Vuillaume Caroline

Thiébaud Julien

## **ENSEIGNANTE DE NATATION**

Testaz Corinne ..... 079 225 72 79

## **DEVOIRS ACCOMPAGNÉS**

Germaine Devinenti ..... 032 941 17 19

Habegger Pascal

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES ÉCOLES**

ÉCOLE DE COURTELARY / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 71
ÉCOLE ENFANTINE DE COURTELARY	032 552 06 72
ÉCOLE DE CORMORET / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 73
ÉCOLE ENFANTINE DE CORMORET	032 552 06 74
ÉCOLE DE VILLERET / SALLE DES MAÎTRES (ABSENCES)	032 552 06 75
ÉCOLE ENFANTINE DE VILLERET	032 552 06 76

# HORAIRE DU 1<sup>ER</sup> JOUR D'ÉCOLE

## LUNDI 19 AOÛT 2019

---

### ÉCOLES ENFANTINES / 12H

Matin 9h30 – 11h45 / Avec leurs parents sans bus pour l'aller / **APRÈS-MIDI CONGÉ**

### ÉCOLES PRIMAIRES / 3H

Matin 9h00 – 11h45 / Avec leurs parents sans bus pour l'aller

### ÉCOLES PRIMAIRES / 4-8H

Matin 8h20 – 11h45

### ÉCOLE SECONDAIRE / 9H

Matin 8h20 / -> **PRENDRE DES AFFAIRES DE GYMNASTIQUE / PIQUE-NIQUE / FIN 15H20**

### ÉCOLE SECONDAIRE / 1011H

Matin 9h00 / -> **PRENDRE DES AFFAIRES DE GYMNASTIQUE / PIQUE-NIQUE / FIN 15H20**

---

→ **L'APRÈS-MIDI (SELON L'HORAIRE DE CLASSE)**

→ **PAS D'OPTIONS POUR LE LUNDI DE LA RENTRÉE !**

---

### HORAIRES DES BUS DU 1<sup>ER</sup> JOUR D'ÉCOLE (HEURES DE DÉPART DES BUS)

LIEUX DE DÉPART	ÉCOLE PRIMAIRE	ÉCOLE SECONDAIRE
COURTELARY	07H55	
CORMORET	08H10	9H 08H10 / 1011H 08H50
VILLERET	08H05	9H 08H05 / 1011H 08H45

---

→ **LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DEVANT LES ÉCOLES RESPECTIVES 5 MIN. AVANT LE DÉPART.**

→ **LES HORAIRES DE BUS ET DE PISCINE SERONT COMMUNIQUÉS À LA RENTRÉE D'AOÛT.**

---

**ENFANTS DOMICILÉS DANS LE SYNDICAT SCOLAIRE COVICOU -> CLASSES À ST-IMIER**  
**HORAIRES DES BUS DU 1<sup>ER</sup> JOUR D'ÉCOLE (HEURES DE DÉPART DES BUS)**

LIEUX DE DÉPART	
COURTELARY	07H45
CORMORET	07H50
VILLERET	07H55

---

## VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES

JEÛNE FÉDÉRAL : ..... LUNDI 16.09.2019

VACANCES D'AUTOMNE : ..... LUNDI 07.10.2019 AU VENDREDI 18.10.2019

VACANCES D'HIVER : ..... LUNDI 23.12.2019 AU VENDREDI 03.01.2020

SEMAINE BLANCHE : ..... LUNDI 10.02.2020 AU VENDREDI 14.02.2020

VACANCES DE PRINTEMPS : ..... VENDREDI 10.04.2020 AU VENDREDI 24.04.2020

ASCENSION : ..... JEUDI 21.05.2020 ET VENDREDI 22.05.2020

PENTECÔTE : ..... LUNDI 01.06.2020

VACANCES D'ÉTÉ : ..... LUNDI 06.07.2020 AU VENDREDI 14.08.2020

JEÛNE FÉDÉRAL : ..... LUNDI 21.09.2020

VACANCES D'AUTOMNE : ..... LUNDI 05.10.2020 AU VENDREDI 16.10.2020

VACANCES D'HIVER : ..... JEUDI 24.12.2020 AU VENDREDI 08.01.2021

*(LE 1<sup>ER</sup> MAI EST FÉRIÉ CHAQUE ANNÉE)*

---

**POUR LES DATES DES VACANCES ULTÉRIEURES,**

**ET LES ATTESTATIONS SCOLAIRES :**

**VEUILLEZ VOUS INFORMER ET FAIRE LES DEMANDES NÉCESSAIRES AUPRÈS DU  
SECRÉTARIAT SCOLAIRE :**

MME CORINNE OPPLIGER .....032 552 06 70 .....[secretariat@covicou.ch](mailto:secretariat@covicou.ch)

**JOURS ET HEURES D'OUVERTURE**

MARDI APRÈS-MIDI (13H30 - 17H00) ET JEUDI MATIN (08H30 - 11H45)



## SERVICES SCOLAIRES

DENTISTE SCOLAIRE, ST-IMIER : ANA MENDONÇA.....	032 941 47 41
DENTISTE SCOLAIRE, COURTELARY : PETER FORSTER-SMITH.....	032 944 13 13
MÉDECIN SCOLAIRE, ST-IMIER : CHRISTIAN DYROFF.....	032 942 20 70
MÉDECIN SCOLAIRE, COURTELARY : MICHEL RUCHONNET.....	032 944 10 10
CABINET D'ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE, ST-IMIER : .....	032 941 38 21
CABINET DE PSYCHOMOTRICITÉ, ST-IMIER : .....	032 941 38 21
SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS, TAVANNES.....	031 636 16 86

## BIBLIOTHÈQUES

CORMORET : NICOLE HAGER OEUVRAY.....	032 944 19 09
<i>(MA 17H00-18H30)</i>	
COURTELARY : ANNE DALLA PIAZZA.....	032 943 10 94
<i>(LU 15H00-17H30, MA 17H00-19H00, JE 15H00-16H30 ET VE 9H30-10H30)</i>	
VILLERET : CATHERINE ZBINDEN.....	032 941 13 14
<i>(MA 9H00-10H00 ET 15H00-18H00, JE 18H15-19H15)</i>	

**EDUCATION ROUTIÈRE : VALÉRIE BISSAT**

**DOMAINE SANTÉ SEXUELLE (DSS) : NICOLE DIETSCHI**

**PROPHYLAXIE DENTAIRE : MARION ASCHWANDEN**

## CONCIERGERIE

CORMORET : MARLYSE BINGGELI ET DANIEL JENZER.....	079 381 68 60
VILLERET/COURTELARY : FRÉDÉRIC SINGER.....	078 652 21 66
COURTELARY : ALESSIA ET STÉPHANE DRAND .....	078 853 42 88

## ASSOCIATION DES PARENTS COURTELARY-CORMORET-VILLERET

SOPHIE BARRAS / PRÉSIDENTE.....	079 706 97 83
---------------------------------	---------------

## **SANTÉ / PRÉVENTION / ASSURANCE**

- **MÉDECIN**

La visite médicale est obligatoire pour les élèves de 2H, de 6H et de 10H.  
L'examen porte sur la santé générale de l'enfant (ouïe, vue, etc.).

- **DENTISTE**

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves de 1H à 11H. Les parents s'engagent à donner suite au diagnostic du dentiste. Suivi consigné dans la carte dentaire.

- **DOMAINE SANTÉ SEXUEL (DSS)**

Des cours d'éducation sexuelle facultatifs sont proposés par le DSS (Domaine de la santé sexuelle) aux classes 3H, 6H, 8H et 11H ainsi qu'une séance d'information aux parents des élèves de 1H à 3H et 6H à 8H.

- **SANTÉ**

Merci de signaler un éventuel problème de santé (asthme, allergie, etc.).

- **POUX**

En cas de découverte de poux, avertir impérativement l'enseignant. S'il détecte des poux sur un élève, l'enseignant avertit les parents.

- **ASSURANCE/ACCIDENT**

Une déclaration d'accident est à remplir par les parents auprès de leur caisse maladie et accident.

- **POLICE**

En cas de dégâts causés par un élève, les parents assument la responsabilité. Leur assurance RC privée prend en charge les dommages.

## **CONCEPT OMPP**

Il s'agit de l'organisation des mesures pédagogiques particulières (OMPP) gérée par le cercle de l'enseignement spécialisé de St-Imier.

Le service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est le référent et conseiller pour l'octroi des mesures.

Chaque élève de notre établissement scolaire peut bénéficier des mesures suivantes :

### **LOGOPÉDIE (ORTHOPHONIE)**

Intervention auprès d'élèves en difficulté de communication et de langage (prononciation, surdité, lecture, communication orale, difficultés orthographiques, dyslexie, ...)

### **PSYCHOMOTRICITÉ**

Intervention auprès d'élèves présentant des difficultés dans la maîtrise de leur corps et dans leurs relations avec l'espace environnant.

### **SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AMBULATOIRE (SPA)**

Soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage dans un domaine spécifique.

### **COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS)**

Cours intensifs et d'approfondissement pour les élèves allophones.

### **CLASSE D'INTRODUCTION (CDI)**

Programme d'enseignement de la 3H dispensé sur deux années destiné aux élèves ayant besoin de temps et d'un accompagnement spécifique pour l'entrée dans les apprentissages de 3H. Classe à St-Imier.

### **CLASSE DE SOUTIEN (CDS)**

Programme d'enseignement adapté et individualisé proposé à des élèves en difficulté notoire. Classe à St-Imier.

### **SOUTIEN D'ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL (HP)**

Accompagnement dans le développement des compétences intellectuelles et sociales pour les élèves ayant des capacités hors norme. Leçons ponctuelles.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

**CHAUFFEUR DU BUS VERT : CHRISTIAN HUG** ..... 079 439 22 03

**CHAUFFEUR DU BUS ROUGE : ALBERTO MARTINEZ** ..... 078 656 67 27

---

# CHARTRE

« JE PRENDS LE BUS, JE ME PROTÈGE, JE LE PROTÈGE ».

Je prends le bus pour aller à l'école.

Aussi, pour ma propre sécurité et par respect envers le chauffeur et mes camarades, je m'engage à :

- Etre à l'arrêt du bus 5 minutes à l'avance, le chauffeur n'attend pas les retardataires.
- Attendre calmement le bus à l'endroit prévu à cet effet et ne pas jouer sur la route avant son arrivée.
- Attendre l'arrêt complet du bus et l'ouverture des portes avant de s'en approcher et de monter à bord.
- Ecouter le chauffeur et lui obéir.
- Dans le bus, m'asseoir aussitôt entré, attacher obligatoirement la ceinture et rester tranquille. En cas de non-respect, le chauffeur ne pourra pas être tenu pour responsable.
- Respecter mes camarades par mon attitude et mon langage.
- Attendre l'arrêt complet du bus, laisser sortir les petits avant de me lever pour en descendre.
- Ne pas détériorer le bus. Toute détérioration sera facturée au responsable des dégâts.
- Ne pas manger, ni boire à l'intérieur du bus.
- L'usage des téléphones portables est interdit à l'intérieur du bus.
- L'écoute de la musique est tolérée uniquement avec des écouteurs.
- L'hiver, l'enfant est prié d'enlever la neige de ses vêtements et souliers avant d'entrer.
- L'enfant qui manque le bus à l'entrée des classes avertit ses parents ou les enseignants les plus proches.
- L'enfant qui manque le bus à la sortie des classes avertit un enseignant.

## **SI JE NE RESPECTE PAS CET ENGAGEMENT, JE POURRAI FAIRE L'OBJET DE SANCTIONS.**

Nous demandons instamment aux parents de lire et de signer la charte du bon usage du bus avec leur(s) enfant(s). Il s'agira d'un engagement de la part des parents et des élèves, avec les conséquences qui pourraient en découler.

Il va de soi que si un enfant devait ne pas respecter cet engagement, il se heurterait aux sanctions suivantes :

**1) PREMIER AVERTISSEMENT ÉCRIT** : une remarque sera mise par l'enseignant dans le carnet de devoirs.

**2) AU 2ÈME AVERTISSEMENT ÉCRIT** : selon la gravité du cas et après discussion avec les chauffeurs, la direction décidera de la sanction. Celle-ci pourra aller du travail d'intérêt général, comme le nettoyage du bus, par exemple, jusqu'à l'exclusion de l'enfant du bus scolaire pour une durée déterminée.

**3) DANS TOUS LES CAS, LES DÉGÂTS SERONT FACTURÉS À L'AUTORITÉ PARENTALE DU RESPONSABLE.**

Nous espérons que les élèves respecteront l'engagement pris en début d'année et que les parents nous aideront en ce sens. La sécurité des enfants est en jeu.

Les parents sont priés d'expliquer aux enfants comment mettre la ceinture de sécurité. Durant les premières semaines les chauffeurs ne peuvent aider que de manière très ponctuelle les plus jeunes.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, si des élèves désirent utiliser le bus pour des courses non prévues par leur horaire, ils doivent impérativement faire une demande au chauffeur, la veille dans la mesure du possible. Pour des raisons de sécurité, le chauffeur est en droit de refuser tout élève supplémentaire si son effectif est complet. Pour des courses supplémentaires régulières, une demande écrite doit être faite auprès du/de la responsable des transports du syndicat.

---

### **CONSIGNES EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD**

- Avant l'école, les élèves sont sous la responsabilité des parents jusqu'à la montée dans les bus. En cas d'absence ou de retard, les parents doivent avertir l'enseignant.
- Avant et après l'école, si un élève rate le bus, il doit en informer un enseignant de l'école qui prendra les mesures nécessaires (avertir les parents et/ou les chauffeurs de bus).

## **COMMUNICATION**

### **PROCÉDURE APPLICABLE POUR LES PARENTS EN CAS DE BESOIN :**

1. PRENDRE CONTACT AVEC L'ENSEIGNANT CONCERNÉ.
2. ÉVENTUELLEMENT AVERTIR LE TITULAIRE DE CLASSE.
3. EN CAS DE NÉCESSITÉ, ADRESSER UNE DEMANDE ÉCRITE À LA DIRECTION QUI CONVOQUE LES INTÉRESSÉS.
4. EN DERNIER RECOURS, ADRESSER UNE DEMANDE ÉCRITE À LA COMMISSION SCOLAIRE OU À L'INSPECTEUR SCOLAIRE.

### **VOS COORDONNÉES**

MERCI DE COMMUNIQUER À LA DIRECTION ET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS  
TOUTE MODIFICATION D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.

## ABSENCES ET DISPENSES

### ABSENCES

Une absence est excusée dans les cas suivants : **maladie et accident de l'enfant, décès dans la famille, consultation chez le médecin, le dentiste ou le service psychologique pour enfant et adolescent.**

Les parents annoncent le matin même au maître ou à la maîtresse de classe les absences non prévisibles en téléphonant et/ou y laissant un message ou un sms suivant la procédure décidée par l'enseignant(e).

**Faute d'information, l'enseignant appellera les parents.**

Les parents annoncent préalablement au maître ou à la maîtresse de classe les absences prévisibles avec un billet d'excuse signé par les parents ou en téléphonant et, si besoin, en y laissant un message sur le répondeur ou un message suivant la procédure décidée par l'enseignant(e).

Le maître ou la maîtresse de classe peut exiger la présentation d'un certificat médical ou de toute autre attestation.

### DISPENSES

Les dispenses sont accordées pour des raisons exceptionnelles. Elles sont soumises à la direction de l'école par écrit 4 semaines à l'avance.

### DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école.

### DEMANDE DE STAGE

EN **10H**, LA DURÉE D'UN OU DE PLUSIEURS STAGES EST FIXÉE À 5 JOURS AU MAXIMUM.

EN **11H**, LA DURÉE ET LE NOMBRE DE STAGES PROFESSIONNEL NE SONT PLUS LIMITÉS.

- **AVANT LE STAGE**, demander au titulaire de classe un formulaire de dispense pour celui-ci, en ayant au préalable le nom de l'entreprise ou de l'école ainsi que les dates. (Ces informations doivent être transmises par écrit).
- **APRÈS LE STAGE**, ramener la feuille avec l'attestation, la date et la signature de l'entreprise ou de l'école au titulaire de classe.